

Déclaration de Raymond Barre devant le Parlement européen (4 juillet 1972)

Légende: Le 4 juillet 1972, Raymond Barre, vice-président de la Commission européenne en charge des questions économiques et financières, défend devant les eurodéputés le serpent monétaire européen et appelle les Six à plus de rigueur monétaire.

Source: Bulletin des Communautés européennes. Août 1972, n° 8. Bruxelles: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Déclaration de Raymond Barre devant le Parlement européen (4 juillet 1972)", p. 9-14.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_raymond_barre_devant_le_parlement_europeen_4_juillet_1972-fr-

1/5

b1454790-4bcc-484e-8a91-1768793e681e.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013



Déclaration de Raymond Barre devant le Parlement européen (4 juillet 1972)

Une fois de plus, les difficultés monétaires occupent le devant de la scène. Une fois de plus, on assiste au jeu des prévisions et des pronostics; les supputations et, permettez-moi le mot, les élucubrations vont bon train. Lorsque les faits sont complexes et les idées confuses, il faut s'efforcer de ramener le débat à l'essentiel. Pour apprécier la situation actuelle, il faut, à mon sens, distinguer trois problèmes, qui ne sont pas de même nature: le problème de la livre sterling, celui des relations de change intracommunautaires et celui du dollar.

A la suite de pressions spéculatives massives contre la livre sterling, le gouvernement britannique a décidé, le 23 juin, de laisser flotter temporairement sa monnaie. Ainsi, la Grande-Bretagne n'est-elle plus en mesure, pour le moment, de respecter les engagements qu'elle a souscrits au titre des accords de Washington et des arrangements monétaires communautaires.

Je ne m'étendrai pas sur les causes de cette situation. Les difficultés internes de l'économie britannique, les discussions menées en Grande-Bretagne même sur un éventuel changement de parité de la livre sterling, les doutes exprimés par de nombreux milieux britanniques sur la capacité de leur pays de participer aux accords monétaires communautaires ne pouvaient que stimuler la spéculation. L'ampleur de la pression spéculative qui se manifesta en quelques jours s'explique par le rôle que tient la place de Londres dans les transactions financières internationales.

La crise actuelle de la livre sterling n'est donc pas une complète surprise; le feu couvait sous la cendre. Cette crise montre que l'on ne peut ignorer, ou éluder, les problèmes économiques, monétaires et financiers de la Grande-Bretagne et que leur solution commandera le bon fonctionnement et le développement de la Communauté élargie.

La Communauté a pris acte avec compréhension des décisions que la Grande-Bretagne s'est trouvée contrainte de prendre. Ce qui importe désormais, c'est que le Royaume-Uni puisse entrer dans la Communauté au début de 1973 avec une situation de change normalisée par rapport à ses partenaires. Elle devra alors trouver auprès des autres pays membres l'aide qui lui permettra de venir progressivement à bouc de ses difficultés.

La question qui se posait au lendemain de la défaillance britannique était celle de savoir quelle serait l'attitude des partenaires de la Grande-Bretagne. L'Irlande, étroitement liée sur le plan monétaire au Royaume-Uni, ne pouvait que s'aligner sur la situation britannique. Le Danemark, aux prises avec des difficultés de balance des paiements, se retirait temporairement de l'accord de Bâle tout en respectant les accords de Washington. La Norvège, pour sa part, maintenait tous ses engagements.

Qu'allaient faire les six pays fondateurs de la Communauté ? Comme vous le savez, ils ont décidé, à Luxembourg, de respecter l'accord de Washington sur les taux de change et de maintenir les arrangements monétaires conclus en mars dernier au sein de la Communauté.

Un problème particulier se posait à l'Italie. La flottaison de la livre sterling exposait en effet la lire italienne à une spéculation à la baisse et à d'importantes sorties de capitaux. La situation italienne, très différente de la situation anglaise, ne justifiait pas une flottaison de la lire. Certes, l'économie italienne connaît des difficultés et des incertitudes. Mais la balance des paiements de l'Italie est excédentaire, les réserves de ce pays sont abondantes, les prix à l'exportation qu'elle pratique ont jusqu'à présent évolué plus favorablement que ceux de ses partenaires.

Les autorités italiennes, décidées à prendre toutes les mesures nécessaires pour freiner les sorties de capitaux, demandaient, pour défendre la lire, une dérogation temporaire au système d'intervention sur le marché des changes, c'est-à-dire l'autorisation pour la Banque d'Italie d'intervenir, durant une période de temps limitée, en dollars et non en monnaie communautaire, afin de maintenir la lire dans ce qu'on appelle le « serpent communautaire », c'est-à-dire pour respecter la marge de 2,25 %.

Cette dérogation a été accordée, car elle se situe dans le cadre et non en dehors des arrangements

2 / 5 19/12/2013



communautaires. La Banque d'Italie veillera, en étroite concertation avec les autres banques centrales de la Communauté, à éviter un afflux excessif de dollars vers les caisses de ses partenaires.

Tous ceux qui, à la veille de la réunion de Luxembourg, prédisaient que les accords communautaires, que le « serpent communautaire », ne survivraient pas, ont immédiatement dénoncé la fragilité des décisions prises par le Conseil, comme s'ils ne trouvaient de satisfaction que dans les échecs et les catastrophes. Que n'aurait-on point écrit, que n'aurait-on point dit si, il y a une semaine, les accords communautaires avaient été suspendus ?

Quand on compare les inconvénients limités qui résultent de la dérogation temporaire accordée à l'Italie aux inconvénients économiques qui auraient résulté de l'abandon de la marge de 2,25 %, on ne peut que se réjouir de la solution adoptée. La dérogation accordée à l'Italie n'est pas autre chose que la conséquence d'une situation de fait dans laquelle l'or des banques centrales se trouve actuellement gelé et ne peut remplir son rôle de moyen international de règlement.

Est-ce à dire que d'autres difficultés ne se présenteront pas dans l'avenir ? Je serai le dernier à le prétendre, mais personne n'a jamais cru que l'organisation monétaire de la Communauté naîtrait comme par enchantement. Les mécanismes prévus par les accords de Bâle ont été soigneusement médités. Ils peuvent fonctionner entre les Six, mais seulement à condition que les États membres aient la volonté de les défendre grâce à une étroite solidarité.

On ne répétera jamais assez que si la spéculation gagne si souvent, même quand elle n'aurait pas de raison de gagner, c'est parce qu'elle anticipe que le front qui lui est opposé va craquer. La spéculation est loin d'être irrationnelle. Pourquoi se priverait-elle de faire un profit si elle a toute chance de réussir à l'obtenir ? Pourquoi croirait-elle à la solidité d'un accord si elle sait qu'au premier choc celui-ci sera mis en question et si elle constate que les participants à l'accord eux-mêmes ne croient pas à sa durée ?

A Luxembourg, les six États membres ont administré la preuve qu'ils ne voulaient pas revenir sur ce qu'ils avaient décidé d'entreprendre trois mois plus tôt. L'avenir dépendra d'une semblable détermination de leur part.

Ce que je viens de dire pour les accords intracommunautaires vaut également pour les accords de Washington, c'est-à-dire pour le problème du dollar. En décembre 1971, il y a six mois, une nouvelle structure de taux de change a été établie entre les principales puissances du monde occidental. A ce moment-là, personne n'a ignoré que la défense de ces taux de change ne serait pas facile et qu'il faudrait, le cas échéant, soutenir le dollar. En effet, la balance des paiements des États-Unis ne peut se redresser du jour au lendemain et, de plus, il n'a pas encore été possible de juguler, de façon satisfaisante, les mouvements de capitaux spéculatifs.

Si les accords de Washington ont cependant été conclus, c'est parce qu'ils mettaient un terme à une situation devenue intenable. Vous pouvez m'en croire, parce que j'ai vécu cette situation. Les pays qui avaient laissé flotter leur monnaie s'inquiétaient de plus en plus de l'appréciation de leur taux de change par rapport au dollar; ceux qui avaient recouru à des contrôles se voyaient sans cesse contraints de les renforcer. Tous en étaient venus à se rendre compte de l'importance qu'il y avait - à établir et à préserver une structure stable de taux de change réalistes, qui peuvent être ajustés de façon ordonnée.

Veut-on maintenant renoncer à l'ordre monétaire encore fragile que l'on s'est efforcé de restaurer ? Est-il à ce point impossible de défendre les taux de change établis en décembre dernier en utilisant à plein la marge de fluctuation élargie à l'égard du dollar, en maniant les taux d'intérêt et en appliquant les divers instruments qui permettent de réduire l'afflux des capitaux spéculatifs et d'agir sur la liquidité interne des économies ? Ce n'est pas une affaire de dogme, de théologie, c'est une affaire de bon sens et d'efficacité.

Certains se demandent si ce dispositif serait suffisant pour faire face à une nouvelle crise provoquant un déferlement de dollars sur la Communauté. On voit, ici ou là, ressurgir l'idée de la flottaison conjointe des monnaies de la Communauté qu'on présente à la fois comme le moyen de mettre un terme à l'accumulation

3/5



de dollars et comme un facteur d'accélération de l'unification monétaire européenne.

Pour apprécier une telle solution, il faut bien en préciser la signification et les conditions d'application, car rien n'est plus dangereux que de parler à la légère de formules techniques dont les conséquences économiques peuvent être très importantes pour chacun de nos pays et pour la Communauté dans son ensemble. Flotter, c'est-à-dire cesser d'acheter des dollars, c'est, en l'état actuel du système monétaire international, accepter une nouvelle réévaluation des monnaies de la Communauté, et, sans doute, de toutes, par rapport au dollar.

La première question qui se pose est donc la suivante: les pays de la Communauté sont-ils prêts à admettre une réévaluation qui viendrait s'ajouter à celle qu'ils ont déjà consentie en décembre dernier ? On peut dire que la réponse à cette question dépend de l'importance de cette nouvelle réévaluation. Sera-t-elle modeste ou sera-t-elle sensible ? On accepterait une réévaluation modeste, on n'accepterait pas une réévaluation sensible... Personne ne peut rien en dire.

En tout cas, l'expérience récente montre que lorsque l'on s'engage dans la voie de la flottaison, on sait d'où l'on part, mais on ne sait pas où l'on arrive. Je me souviens que lorsque j'ai tenu ces propos en mai 1971, on m'a expliqué que le deutschmark flottant ne s'apprécierait pas de plus de 5 %. On sait ce qui est advenu six mois plus tard!

Comme les partisans de la flottaison souhaitent une flottaison conjointe des monnaies de la Communauté, une seconde question se pose aussitôt: les Six, ou les Dix, liés entre eux par des taux de change stables et réalistes, peuvent-ils tous accepter un même taux de réévaluation de leur monnaie à l'égard du dollar ?

A supposer qu'il en soit ainsi, une troisième question se pose : comme certains pays de la Communauté ne peuvent, pour des raisons économiques et sociales évidentes, prendre le risque d'une appréciation trop forte de leur monnaie non seulement à l'égard du dollar, mais vis-à-vis de tous les pays qui utilisent le dollar, c'est-à-dire de la zone dollar - et elle est vaste - la Communauté dans son ensemble est-elle prête à pratiquer une fluctuation conjointe et contrôlée ?

Ceci veut dire que la fluctuation contrôlée devrait comporter des interventions concertées de nos banques centrales sur le dollar, ce qui implique la constitution d'une très importante masse de manœuvre, capable de briser la spéculation et, en outre, un dispositif communautaire efficace de lutte contre l'afflux de capitaux spéculatifs.

Quatrième et dernière question : au cas où, comme on le prétend parfois, le dollar viendrait à se déprécier fortement, la Communauté serait-elle prête à protéger sa capacité de concurrence en introduisant des taxes compensatoires de change ? C'est la proposition très logique que font certains partisans de la flottaison, mais je vous demande d'en mesurer la signification et les conséquences.

Telles sont les quatre questions fondamentales auxquelles une réponse doit être apportée avant qu'on puisse se prononcer sur la possibilité et l'efficacité d'une formule de flottaison conjointe.

Pour ma part, je n'exclus pas, a priori, qu'il faille, si les événements ne laissent pas d'autre issue, recourir à une fluctuation conjointe des monnaies de la Communauté. Techniquement, je n'ai rien à redire à cette formule, mais je suis loin de la considérer comme la panacée et, en tout cas, je souhaite attirer fortement l'attention sur le fait qu'une telle formule n'a de chance de succès que s'il s'agit d'une fluctuation contrôlée et si les moyens d'action nécessaires sont réunis. Sinon, on risquerait d'assister en peu de temps à une débandade dont les effets économiques, politiques et psychologiques seraient fâcheux. L'unification monétaire de l'Europe ne s'en trouverait point accélérée; au contraire, tous les efforts faits jusqu'ici pour l'entreprendre risqueraient d'être réduits à néant.

Tels sont les trois ordres de problèmes que je voulais rapidement esquisser, le problème de la livre, le problème des relations intracommunautaires et le problème des accords de Washington, c'est-à-dire le problème du dollar.

4/5



Dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, il faudra vivre dangereusement sur le plan monétaire. C'est dire qu'il faudra faire preuve du plus grand sang-froid.

Comme je n'ai jamais cessé de le dire au Parlement au cours de ces dernières années, il convient avant tout dans les affaires économiques et monétaires de ne pas céder aux illusions, de ne pas escamoter les problèmes et d'éviter la fuite en avant qui est purement verbale.

Ma conclusion sera très claire. L'intérêt de la Communauté est de sauvegarder la structure des taux de change des monnaies établie en décembre dernier à Washington et de veiller à ne pas retomber dans une anarchie monétaire et commerciale qui serait préjudiciable à nos économies.

Mais, plus encore, l'intérêt de la Communauté est de maintenir et de renforcer les accords monétaires communautaires, car ces accords permettent le bon fonctionnement du Marché commun. Ils permettraient de faire face de façon ordonnée aux difficultés monétaires internationales et ils gardent toutes ses chances à l'union économique et monétaire. C'est sans doute la façon la plus sûre d'assurer, aujourd'hui et à terme, la cohésion de la Communauté.

5/5